

PEDIBUS

Ecole du Rouillen


FICHE 2

[Charte Accompagnateur]

Je m'engage à répondre à la confiance que placent en moi les parents qui me confient leur(s) enfant(s) sur la ligne de PEDIBUS. Les parents restent seuls responsables du comportement de leur(s) enfant(s) pendant le trajet.



[Sécurité]

Je m'engage à recevoir les enfants avec bienveillance et à créer un climat de sécurité.

Le groupe sera encadré par, au moins un Accompagnateur « Locomotive » à l'avant et par un Accompagnateur « Conducteur » à l'arrière.

Règles de sécurité :

- Je m'assure que tous les enfants marchent 2 par 2
- Je leur apprend au fur et à mesure les règles simples du code de la route
- Je contrôle tout au long du chemin le nombre d'enfants
- Je porte mon chasuble
- Je respecte le rôle des 2 accompagnateurs : l'accompagnateur « Locomotive » emmène le groupe, accueille les enfants et surveille l'heure. C'est lui qui est devant et non pas les enfants. L'accompagnateur « conducteur » pilote le groupe en surveillant le comportement des enfants. Il peut arrêter le groupe à tout moment.

[Responsabilité]

En cas d'imprévu majeur me mettant dans l'impossibilité de remplir la fonction d'accompagnateur pour la tranche horaire convenue, je m'engage à trouver un(e) remplaçant(e) ou prévenir les parents des enfants concernés.

[Engagement]

Je soussigné(s) :

Domicilé(s) à l'adresse :

Téléphone (portable si possible) :

ai bien pris connaissance de la charte de l'accompagnateur,
Je respecterai les engagements énoncés.

Fait à : _____ Le _____

Signature _____